



Compte rendu de la cinquième réunion du comité de suivi et de coordination du réseau national de la politique agricole commune (PAC) du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027

Jeudi, le 19 juin 2025 dans le Hall du Däich à Ettelbruck

Liste de présence

Prénom	Nom	Organisation
Nico	Antony	CONVIS s.c.
Françoise	Bonert	MA - Reséau national de la PAC
Sandra	Cellina	ANF
Jeff	Dondelinger	MA - Autorité de gestion (AG)
Christian	Hahn	LWK
Claude	Hostert	Luxinnovation
Marco	Koeune	Bauern-Allianz
Rachel	Krier	Natur- & Geopark Möllerdall pour les zones de protection des eaux
Aloyse	Marx	FLB
Claude	Neuberg	AGE
Christine	Schneider	SER
Guy	Reiland	LTA
Tom	Schaul	MECB
Max	Steinmetz	natur&ëmwelt a.s.b.l.
Philip	Birget	ANF
Lea	Bonblet	MECB
Josiane	Entringer	MA - Reséau national de la PAC
Claude	Felten	IBLA
Sebastian	Hans	MA - Autorité de gestion (AG)
Vincent	Ritzenthaler	Centrale Paysanne Luxembourgeoise
Marc	Fiedler	IVV
Azra	Oncic	SER
Caroline	Hervé	Point de contact pour le Luxembourg (COM)
Petr	Lapka	Chef de l'unité géographique France, Benelux (COM)
Sarah	Mignolet	Point de contact pour le Luxembourg (COM)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Jeff Dondelinger, président du comité, souhaite la bienvenue aux membres.

2. Modifications du Plan stratégique national (PSN)

L'ordre du jour est approuvé avec une option de reporter les points 7 et 8 de l'ordre du jour, relatifs à l'évaluation de l'approche LEADER et aux activités du réseau national de la PAC 2025 à une prochaine réunion.

3. Introduction des représentants de la Commission européenne et présentation du récent paquet de simplification

Les représentants de la Commission européenne (COM) se présentent et remercient **l'autorité de gestion (AG)** pour l'invitation à la réunion du comité.

La COM présente le récent paquet de simplification dit « [omnibus 2025](#) », publié en juin. Avec ce second paquet, les institutions européennes cherchent à simplifier la mise en œuvre de la PAC afin de réduire la charge administrative pour les agriculteurs ainsi que pour les administrations nationales (cf. présentation de la COM). Plusieurs changements sont à noter : par exemple, les paiements à l'animal sont à nouveau autorisés ; les normes BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) pourront être adaptées pour correspondre aux exigences nationales ; la BCAE 1 offrira plus de flexibilité pour le labour des prairies permanentes ; les agriculteurs biologiques seront réputés conformes à certaines BCAE ; les principes du « déclarer une fois, utiliser plusieurs fois » (once only) et du contrôle unique sur place sont renforcés ; le processus de modification du plan stratégique est simplifié et l'exercice d'apurement des performances est supprimé. Un troisième paquet, plus étendu, est prévu pour automne 2025 incluant également des sujets qui ne sont pas directement couverts par la PAC.

L'ANF demande des précisions concernant l'adaptation des normes BCAE aux règles nationales. **La COM** précise que, désormais, les États membres pourront demander des dérogations aux définitions européennes des BCAE lorsqu'un équivalent national existe, tout en visant à éviter les conflits juridiques entre droit national et européen et sans réduire les ambitions environnementales. **L'ANF** souligne que les normes nationales sont souvent plus strictes, et que cette évolution devrait permettre une meilleure cohérence réglementaire.

La LWK prend la parole pour saluer le nouveau paquet de simplification, tout en soulignant que les agriculteurs perçoivent peu les effets des récentes réformes. Par exemple, ceux-ci doivent à présent reconfirmer qu'ils n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques (PPP) ni d'engrais sur les bandes et surfaces non productives dans le cadre des interventions [512](#) et [513](#). L'intervention [515](#), concernant l'implantation de cultures dérobées et de sous-semis sur terres arables, est également concernée. **La LWK et Convis** estiment que des

ajustements plus profonds sont nécessaires pour alléger réellement les démarches des agriculteurs.

L'AG indique qu'elle examinera les raisons de la mise en place de ces procédures, rappelant que la charge administrative peut également découler du cadre juridique national et des missions d'audits, et pas uniquement de la réglementation européenne.

4. Modifications du Plan stratégique national (PSN)

L'AG présente les modifications à venir aux membres du comité (cf. présentation) et sollicite leur avis.

Le FLB demande davantage de précisions sur la méthode de calcul des ajustements des indemnités pour l'intervention [530](#) relative aux paiements dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau. **L'AG** répond que les calculs sont réalisés par les unités du Service d'Économie Rurale (SER) et prennent en compte divers éléments : gains et pertes liés aux pratiques agricoles, prix des céréales et fumure minérale.

Selon la situation particulière de l'exploitation, **le FLB** indique que certains agriculteurs estiment que seule la moitié de leurs coûts sont couverts sur les surfaces protégées. En raison des restrictions sur les intrants, les rendements y sont plus faibles, les obligeant à acheter du fourrage en compensation. Il serait souhaitable que les calculs reflètent mieux les réalités propres à chaque exploitation.

Le MECB soutient cette observation, soulignant que les efforts des agriculteurs ne sont pas suffisamment indemnisés. Elle propose d'introduire un système de primes dégressives et progressives, permettant d'ajuster le niveau des primes en fonction des coûts réellement encourus et du degré d'engagement de chaque exploitation.

L'AG répond que le système actuel vise à éviter des calculs individualisés, qui augmenteraient considérablement la complexité du dispositif et alourdirait la charge administrative.

Convis demande à **l'AG** de synchroniser et fusionner les différents mécanismes de contrôle, afin de créer une plus-value pour les agriculteurs. Par exemple, les images satellites utilisées dans le cadre du système de surveillance par zone (AMS) pourraient aussi fournir des informations utiles aux exploitants sur l'état de leurs cultures et les rendements estimés.

L'AGE comprend bien d'un point de vue réglementaire la nécessité des modifications apportées aux dates de labour dans le cadre de l'intervention [515](#) (cultures dérobées et sous-semis sur terres arables). L'avancement de la date au 1er janvier accroît le risque de ruissellement et d'érosion des sols en hiver. **L'AG** précise que la date proposée est le moment le plus précoce possible pour un éventuel labour. L'agriculteur n'est pas obligé à retourner à cette date, mais aura la flexibilité d'agir en fonction des bonnes pratiques agricoles.

Le FLB ajoute que cette modification ne constitue pas une incitation à labourer plus tôt : une culture dérobée ou un sous-semis bien enraciné protège le sol contre l'érosion, même labouré. L'ajustement permettrait aux agriculteurs de mieux s'adapter au décalage de la période de végétation dû au changement climatique. Cela leur offrirait la possibilité de préparer leurs

terres plus tôt pour l'installation des cultures suivantes, et par exemple éviter les périodes de pénurie d'eau.

La **COM** complète en notant que des dates trop rigides peuvent parfois nuire à l'environnement. Il est essentiel de prendre en compte la réalité du terrain, et de permettre le travail du sol plus tôt en hiver lorsque cela peut éviter de compacter le sol durant les périodes de gel.

Le **MECB** ajoute que la question de l'ajustement des dates devrait également être posée pour l'interdiction d'épandage des fertilisants, soulevant la problématique stratégique : jusqu'à quel point les simplifications sont-elles compatibles avec les exigences environnementales de la PAC ?

Le comité donne un avis favorable aux modifications présentées.

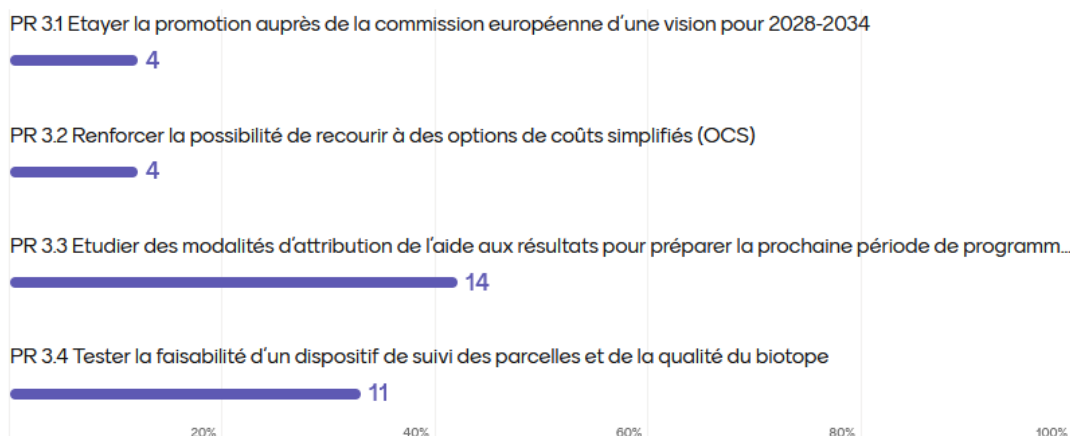
5. Avis sur les recommandations de l'évaluation transversale du PSN de la PAC 2023-2027 du Luxembourg

L'**AG** présente le contexte ainsi que les recommandations issues de l'évaluation transversale, et invite les membres à donner leur avis via un sondage interactif sur Menti. Cet avis permettra à l'**AG** d'orienter plus efficacement ses efforts pour l'évaluation du plan stratégique. Les résultats du vote sont illustrés ci-dessous. Les membres auront également la possibilité de soumettre ultérieurement leurs retours sur la base des recommandations formulées dans [l'évaluation transversale](#).



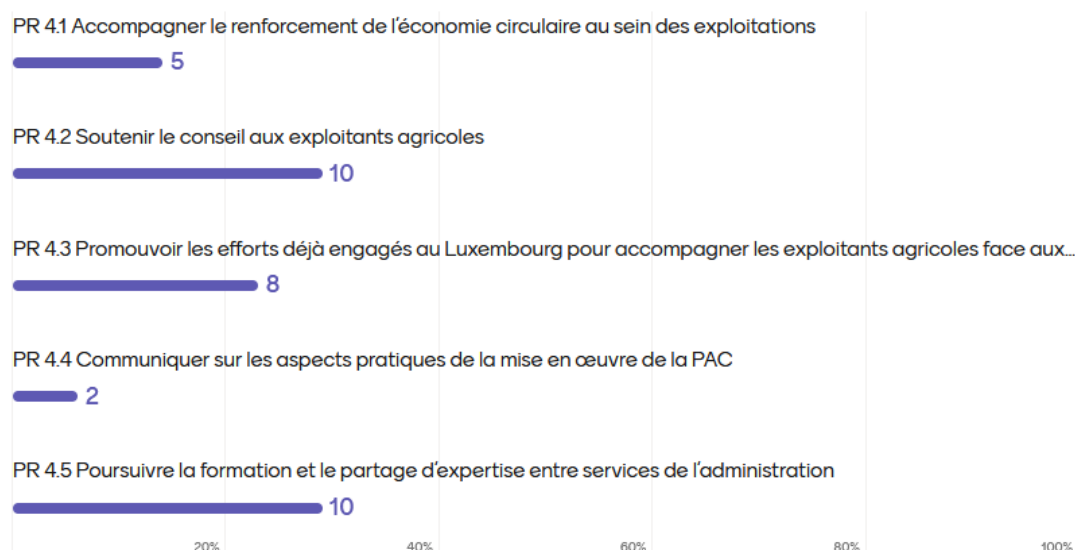
3) À votre avis, quelles recommandations sont les plus importantes? (2 votes)

20



4) À votre avis, quelles recommandations sont les plus importantes? (2 votes)

19



6. Evaluation des programmes « Biodiversité »

L'AG et l'ANF présentent ensuite les résultats d'une évaluation des bénéficiaires des programmes en faveur de la biodiversité (cf. présentation).

Le FLB salue l'évaluation, tout en soulignant qu'elle ne fournit pas encore d'analyse sur les impacts environnementaux des mesures : par exemple, il serait pertinent d'évaluer si la situation des espèces animales et végétales menacées s'est améliorée sur les surfaces concernées par les programmes biodiversité.

L'ANF répond que l'évaluation des impacts environnementaux directs est complexe, mais qu'un système de suivi est en cours de développement. Celui-ci permettra, à l'avenir, une analyse plus précise des effets obtenus.

L'AG suggère que les discussions sur l'instrument et l'évaluation des résultats puissent être approfondies lors de la prochaine réunion du comité.

7. Divers

Les points 7 et 8 de l'ordre du jour, relatifs à l'évaluation de l'approche LEADER et aux activités du réseau national de la PAC 2025, sont reportés à la prochaine réunion du comité, faute de temps.

L'AG informe les membres du comité du lancement d'un appel à projets intitulé « Bottom-Up Innovation : EIP CALL 2025 », destiné à soutenir des projets innovants portés par des groupes d'agriculteurs. L'objectif est de favoriser l'apprentissage mutuel, le développement de nouvelles approches ou le test d'innovations sur les exploitations. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à une journée d'échange, prévue le 14 juillet, via le lien suivant : <https://inap.emfro.lu/s3/Netzwerktreffen-innovative-Bottom-Up-L-sungen-im-Weinbau-EIP-Bottom-up>

Aucune autre contribution n'est formulée sous ce point.

8. Déjeuner commun et visite guidée du circuit LUGA à Ettelbruck

La réunion du comité est suivie d'un déjeuner commun et d'une visite guidée du circuit LUGA à Ettelbruck.

Sebastian HANS (sebastian.hans@ma.etat.lu)